



La nature
est éternellement jeune,
belle et généreuse.
Elle possède
le secret du bonheur,
et nul n'a su le lui ravir.

George Sand

Sommaire

LE BULLETIN MUNICIPAL ! ■ VÉNÉJAN N°7
JUILLET 2019

Administration

ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

3

Communication Concertation

POINT PROJET CENTRE BOURG

CONSEIL DES SAGES

COVOITURAGE À VÉNÉJAN

4 - 6

Économie - Solidarité

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

FISCALITÉ 2019

BUDGETS PRIMITIFS 2019

CCAS

7 - 9

Ressources Humaines et Territoire

LES INFOS DU SIAEP DU HAUT GARD

ADDUCTION D'EAU BRUTE SUR LE PLATEAU

ASSAINISSEMENT / TARIF

10

Vie publique

CITOYENNETÉ ET SÉCURITÉ

JEUNESSE

PETITE ENFANCE

ASSOCIATIONS

11 - 14

Cadre de vie

ESPACE MAURICE FOST

15

Au fil des saisons

MANIFESTATIONS À VENIR

16

Directeur de la publication : Bruno Tufféry (Maire).

Ont participé à ce bulletin : Sophie Valla, Rachel Charbonneaux, Bénédicte Chauvet, Alain Clerc, Gérard Estelle, Myriam Le Boulch, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Florian Poudevigne, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Richard Verdier.

Crédits photos : Mairie de Vénéjan.

Fini d'imprimer : juillet 2019 - Tirage : 580 exemplaires.

Création graphique : Éloïse Fantone.

Réalisation : Reproconcept® à Pont-Saint-Esprit.



NOUVELLE COMMUNICATION

Dans quel but ? Pour une relation de confiance entre administration et usagers

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre le traitement des données à caractère personnel. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le RGPD oblige la conservation des données personnelles des usagers sur des fichiers facilement transférables et destructibles. Depuis le 25 mai 2018, le traitement des informations nominatives doit être parfaitement traçable, afin de pouvoir prouver que les procédures sont conformes et sécurisées à tout moment. Les administrations doivent notamment justifier de bonnes pratiques en matière de collecte, de stockage, de partage ou de destruction des informations.

C'est dans ce contexte que la municipalité met en place une nouvelle forme de communication, refonte du site www.venegan.fr et création d'une newsletter qui se substituera aux courriels. Pour que le lien ne soit pas rompu et que de nouveaux se créent, nous demandons donc à tous ceux qui reçoivent déjà les messages par courriel de la part du Maire de bien vouloir renouveler leur inscription par le biais d'un lien qui vous sera prochainement envoyé. Pour les non-inscrits, sur le site www.venegan.fr vous pouvez vous inscrire directement à cette newsletter.

Cette procédure vous permettra de sécuriser vos données personnelles fournies en acceptant ou non les mentions légales imposées par le RGPD et vous donnera la possibilité de résilier aussi votre inscription qui supprimera automatiquement les données collectées.

CONTACT

La mairie vous accueille lundi, mardi et jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Tél. : 04 66 79 25 08 - Fax : 04 66 79 25 94

Mail : mairie@venegan.fr

Site internet : www.venegan.fr

Courrier : Mairie de Vénéjan

95, Grand' Rue - 30200 VÉNÉJAN

Le mot du Maire



Édito

Le Bulletin Municip@l !

Point d'actualité : Grand'rue, grand chantier ! Des travaux du 22 octobre 2018 au 10 mai 2019 qui ont changé le quotidien des riverains et modifié les déplacements des Vénéjanais. Merci à tous pour votre compréhension et votre patience.

Des centaines de m³ de matériaux mis en œuvre, de grandes longueurs de tuyaux déployées, des dizaines de regards et de vannes installés et des tonnes de pavés... Des pierres taillées, des pierres polies, des pierres assemblées dans la Grand'rue du village.

Ces pavés nous rassemblent aujourd'hui.

Est-ce par le poids de l'Histoire de la commune ?

Est-ce pour l'indispensable exigence de respecter le patrimoine ?

Est-ce aussi pour le devoir moral de perpétuer la mémoire des Vénéjanais qui nous ont précédés ?

C'est certainement tout cela réuni et j'y associe, en les remerciant chaleureusement, chaque entreprise (études, travaux, contrôle) ainsi que les membres du personnel communal et du syndicat SIAEP et les élus.

Tous ceux qui ont œuvré pour offrir ce nouvel écrin, savent que ce qui nous rassemble est quasiment invisible.

En effet, à y regarder de plus près, ces pierres posées au sol, soigneusement disposées, les unes à côté des autres, ne servent que par le ciment qui les lie.

C'est lui qui permet d'assembler des formes différentes, des formes plurielles, où chaque bloc a pour fonction de créer des lignes et des courbes et de compléter l'autre.

C'est encore lui qui permet de leur donner une cohérence, de leur donner un sens, de former un tout. C'est, aussi, ce ciment qui permet de nous relier les uns aux autres, qui permet de faire corps.

C'est notre dénominateur commun qui est aussi matériel qu'immatériel, qui est autant indispensable qu'il est imperceptible. Oui, c'est bien ce même liant qui a permis à l'équipe municipale de réaliser les travaux de réhabilitation et réaménagement de l'Espace Maurice Fost.

Pour ces deux grands projets du mandat, la collectivité s'est investie bien au-delà de l'aspect purement budgétaire.

Ces réalisations nous survivront, et c'est heureux.

Ces pierres resteront mais le ciment de l'équipe municipale que j'avais bâtie au début du mandat s'est fissuré.

Ce ciment, fait d'unité et de solidarité, n'a pas résisté à un désaccord du conseil municipal sur la teneur des travaux de la place de la fontaine, du parvis de la mairie ainsi que sur la mise en accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront donc à l'initiative de la prochaine équipe municipale.

Il n'y a point d'autre actualité me concernant car le cœur de mon engagement, ce qui m'anime au quotidien, c'est l'accomplissement du projet de mandat autour du "Agir

"COMMUNICATION-CONCERTATION"

Expliquer le sens de l'action, vous informer, vous rencontrer, vous écouter, directement et simplement, autant d'actions auxquelles j'attache une grande importance quelle qu'en soit la forme. Depuis le début de l'année 2019, ce fût le cas avec la cérémonie des vœux, les commémorations du 19 mars et du 8 mai et les nombreuses réunions publiques avec des citoyens issus du collectif des "Gilets Jaunes", dans le cadre du "Grand Débat National", avec les habitants du Mas Saint-Nicolas, avec la Gendarmerie sur la "Participation citoyenne", sur le Centre-Bourg, avec les réunions d'échanges annuels de quartiers, avec la réception sur le terrain d'une pétition ou le suivi d'une opération de débroussaillage menée par des particuliers, avec les commissions extra-municipales dont celle des Jeunes sans oublier tous les rendez-vous lors de ma permanence hebdomadaire en mairie. La relation de proximité d'un Maire avec ses administrés est essentielle et donne tout son sens à mon engagement depuis maintenant cinq ans.

ensemble".

Mon énergie

reste focalisée sur ma

responsabilité de Maire, que

j'assume avec réflexion, responsabilité

et élan. Avec toujours la même méthode

depuis le début qui consiste à faire les choses

dans "la bonne direction, dans le bon ordre et dans le bon rythme".

Et pour préférer le futur au passé, je reprendrai la citation d'Antoine de Saint-Exupéry : "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible".

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une agréable découverte et une bonne lecture de ce nouveau numéro du Bulletin Municip@l !

Respectueusement.

Bruno TUFFÉRY

Maire de Vénéjan



Communication

POINT PROJET CENTRE BOURG

Ce projet complexe a été découpé en plusieurs tranches fonctionnelles. Sa réalisation a été planifiée sur plusieurs exercices budgétaires. Ce projet a été présenté dans son intégralité aux financeurs pour une optimisation des subventions.

Ce projet total a été estimé à un montant prévisionnel maximal de 1 250 000 € et comprend quatre parties. Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez un descriptif de ces quatre parties ainsi qu'un point d'étape en date de mai 2019.

RÉSEAUX ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL ET RÉSEAUX SECS Travaux réalisés en concomitance avec les travaux du syndicat de l'eau SIAEP afin de réduire les coûts et les nuisances pour un montant prévisionnel de 124 000 € * éligible à subventions à hauteur de 44% (19% du conseil départemental et 25% de l'État)	Travaux achevés Montant réel : 91 803 € + 6 091 € d'honoraires Date de début des travaux : 22/10/18 Date de fin des travaux : 18/01/19 Date de réception des travaux : 15/03/19
CŒUR DE VILLAGE : Repavage Grand'rue et aménagement place de la Fontaine (travaux réalisés suite à l'intervention du SIAEP et à la nécessité de reprendre le revêtement de la voirie) -> voir FOCUS	Travaux achevés Suite à la décision d'une majorité d'élus, le projet cœur de village a été limité aux travaux de repavage de la Grand'rue. Montant réel : 171 964 € + 13 620 € d'honoraires Date de début des travaux : 21/01/19 Date de fin des travaux : 12/04/19 Date de réception des travaux : 10/05/19 Le réaménagement de la place de la Fontaine est reporté à une date ultérieure.
PARKING Préemption parcelle jouxtant le parking actuel du bas du village pour l'agrandir et estimatif de travaux d'aménagement futurs (à déterminer) Montant prévisionnel achat parcelle : 200 000 €* Montant prévisionnel travaux d'aménagement parking : 165 346 €*	La parcelle préemptée a été acquise le 1 ^{er} mars 2018 pour un montant de 192 935,46 € subventionné à 25% par l'État. Les travaux d'aménagement seront redéfinis ultérieurement selon les besoins.
MAIRIE Mise en œuvre de l'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) déposé en Préfecture en septembre 2015, mise en conformité et déplacement de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie pour un montant prévisionnel de 291 200 €* éligible à subventions à hauteur de 66% (17% du conseil départemental, 25% de l'État, 50 000 € du conseil régional et 15 000 € portés à 20 000 € de la Poste) soit 99 000 € d'autofinancement à prévoir par la commune.	Suite à la décision d'une majorité d'élus estimant les travaux trop ambitieux pour la commune, la mise en accessibilité et conformité (et le déplacement de l'agence postale) sont reportés.

Note : le montant prévisionnel (*) correspond au chiffrage présenté à l'État par délibération du 29 juin 2018. Il est sujet à modifications (sans dépassement du budget global initial) en fonction de l'avancée des travaux et de l'évolution du projet global selon les contraintes ou opportunités rencontrées.

Le montant réel correspond aux travaux effectivement réalisés et payés.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : QUELQUES PRINCIPES DE BASE

- La collectivité doit, préalablement à la demande de subvention, définir le programme des travaux envisagés et son enveloppe financière.
- les subventions d'investissement présentent un caractère non révisable : d'éventuelles augmentations du coût, de dépassement de budget ou de travaux supplémentaires ne sont pas pris en compte d'où l'importance d'instruire un dossier de demande de subventions a maxima qui pourra être revu à la baisse sans faire perdre de subventions à la commune.
- L'opération ne doit connaître aucun début d'exécution avant la date de dépôt de la demande de subvention.

FOCUS : CŒUR DE VILLAGE

Tableau des dépenses et recettes du projet "cœur de village" avec réaménagement de la place de Fontaine (pavage / revêtement béton désactivé) selon la délibération du 29 mars 2019 présentée au Conseil Régional.

DÉPENSES		RECETTES		
Place de la Fontaine	142 667 €	Subvention État	25%	101 749 €
Repavage calade (Grand Rue, jusqu'en bas de la place)	194 083 €	Subvention Région	24,57 % (25% plafonné à 100.000€)	100 000 €
Mise en lumière du petit patrimoine	26 639 €	Subvention Département	17 %	69 189 €
Sous-total requalification aménagement	363 389 €	Autofinancement commune	33,43 %	136 058 €
Honoraires études (7 %)	25 437 €			
Imprévus (5 %)	18 170 €			
Total HT	406 996 €	Total HT	100 %	406 996 €

Note : Si tel qu'initialement prévu et voté à l'unanimité, l'aménagement place de la Fontaine avait été réalisé avec le pavage de la Grand'rue, le montant prévisionnel s'élèverait à 406 996 € pour un autofinancement (part communale) de 136 058 €.

Cependant, suite au refus d'une majorité d'élus, le réaménagement de la place de la Fontaine est reporté et le repavage de la Grand'rue ne sera pas subventionné par le Conseil Régional (25%).

Par conséquent, voici le nouveau tableau des dépenses et recettes du projet "cœur de village" (**sans réaménagement de la place de la Fontaine**)

DÉPENSES		RECETTES		
Repavage calade (Grand Rue, jusqu'en haut de la place)	171 964 €	Subvention État	25%	51 115 €
Mise en valeur du petit patrimoine	17 702 €	Subvention département	17%	34 758 €
Sous-total requalification aménagement	189 666 €	Autofinancement commune	58,00%	118 587 €
Honoraires études	14 794 €			
Total HT	204 460 €	Total HT	100 %	204 460 €

Le montant prévisionnel du projet "Cœur de village", limité au repavage de la Grand Rue, s'élève à 204 460 € pour un autofinancement (part communale) de 118 587 €, soit une différence de 18 000 € par rapport à l'autofinancement prévu pour le projet complet (Grand'rue et place) avec subvention du conseil régional.

En d'autres termes, les travaux d'embellissement sur la place et devant la mairie auraient pu être réalisés pour une dépense supplémentaire pour la commune de 18 000 € HT.



Concertation

CONSEIL DES SAGES

Sur le modèle des commissions extra-municipales, nous proposons la création d'un Conseil des Sages.

La candidature au Conseil des Sages sera ouverte à toute personne animée d'une véritable volonté participative, habitant la commune et âgée d'au moins 70 ans.

Les Sages auront pour mission principale de donner leur avis sur des dossiers soumis par la municipalité ou sur des questions d'intérêt général.

Ce Conseil des Sages fera ainsi profiter les Vénéjanais des compétences acquises au cours de leur parcours de vie, mais sera aussi force de propositions pour concilier hier et demain, tirer des leçons des expériences passées, inspirer des solutions adaptées à tous.

La commission extra-municipale "Centre Bourg" a repris le chemin des réflexions après les travaux de la Grand'Rue. Au cours de la réunion du 13 avril, nous avons décidé d'établir un questionnaire au sujet de la localisation du petit marché.

Vous êtes déjà un certain nombre à y avoir répondu et nous vous en remercions.

Ces réunions extra-municipales nous permettent à tous de faire au mieux afin de respecter les avis du plus grand nombre, dans le souci d'assurer le bien vivre ensemble.



COVOITURAGE À VÉNÉJAN

La navette vénéjanaise

Vous vous rendez régulièrement à Bagnols-sur-Cèze, à Pont-Saint-Espirit ou ailleurs et vous avez de la place dans votre véhicule.

Vous aimeriez vous rendre à Bagnols-sur-Cèze, à Pont-Saint-Espirit ou ailleurs mais vous ne pouvez ou ne souhaitez pas conduire.

Nous vous proposons de remplir le questionnaire ci-joint afin que nous puissions vous mettre en contact les uns avec les autres. Nous constituerons un annuaire des conducteurs et passagers qui ne sera fourni qu'aux seuls inscrits. Cet annuaire ne sera pas public et se présentera sous la forme suivante :

Conducteurs : adresse, téléphone, disponibilités et trajets réguliers (facultatif)

Passagers : adresse et téléphone et éventuellement besoin récurrent notamment en cas de problèmes

Conducteurs	Nom	Téléphone	Disponibilités	Trajets réguliers	Quartier
Passagers	Nom	Téléphone	Besoins	Fréquence	Quartier

Économie - Solidarité

BUDGET/FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Cf. Conseil municipal du 15 mars 2019

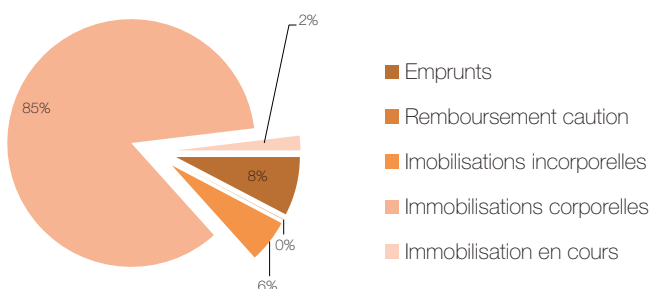
COMMUNE

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	2018	816 716,40 €	Charges à caractère général / Charges de personnel Autres charges de gestion courante
Recettes	2018	952 147,64 €	Impôts, taxes, dotations, produits de services (régies, cantine, garderie, NAP...)
Résultat d'exercice	2018	136 431,25 €	
Résultat reporté	2017	3 935,39 €	
Résultat de clôture	2018	140 334,63 €	

INVESTISSEMENT			
Dépenses	2018	702 454,86 €	Travaux sur bâtiments communaux (Foyer, Mairie, logement, école...) / Travaux sur voirie et réseaux Protection incendie (SIVU) / Achat de matériels / Signalétique / Honoraires d'études / Remboursement des emprunts / Schéma de gestion du pluvial / Dépenses imprévues
Recettes	2018	820 044,76 €	Subventions dotations / Emprunts / Excédent antérieur de fonctionnement et investissement
Résultat d'exercice	2018	118 000,90 €	
Résultat reporté	2017	- 61 000,28 €	
Résultat de clôture	2018	57 000,62 €	

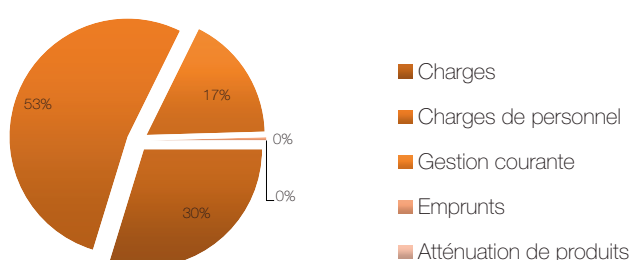
Investissement

DÉPENSES RÉELLES

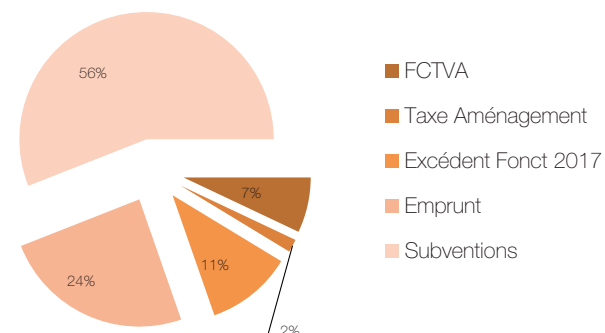


Fonctionnement

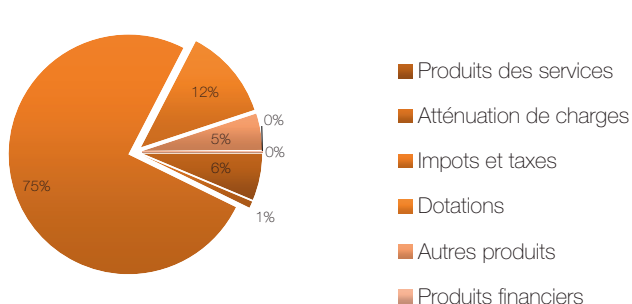
DÉPENSES TOTALES



RECETTES RÉELLES



RECETTES TOTALES



CCAS

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	2018	5 217,44 €	Repas des seniors / Colis de Noël / Téléassistance / Dossiers d'entraide
Recettes	2018	9 200,00 €	Participation communale 9 100 €
Résultat d'exercice	2018	3 982,56 €	
Résultat reporté	2017	1 757,95 €	
Résultat de clôture	2018	5 740,51 €	

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	2018	19 264,00 €	Amortissement du réseau Charges à caractère général (entretien, réparations)
Recettes	2018	16 289,04 €	Vente de produits (Redevance du fermier SAUR)
Résultat d'exercice	2018	- 2 974,96 €	
Résultat reporté	2017	4 710,65 €	
Résultat de clôture	2018	1 735,69 €	

INVESTISSEMENT			
Dépenses	2018	32 036,20 €	Schéma Directeur d'Assainissement Extension du réseau
Recettes	2018	54 254,18 €	Amortissement / Offre de Concours Fonds de Compensation TVA
Résultat d'exercice	2018	22 217,98 €	
Résultat reporté	2017	- 8 884,90 €	
Résultat de clôture	2018	13 333,08 €	

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Cf. Conseil municipal du 15 mars 2019

CCAS

FONCTIONNEMENT				
Excédent de clôture	5 740,51 €	report	5 740,51 €	Recettes fonctionnement

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT				
Excédent de clôture	1 735,69 €	report	1 735,69 €	Recettes fonctionnement

INVESTISSEMENT				
Excédent de clôture	13 333,08 €	report	13 333,08 €	Dépenses investissement

COMMUNE

FONCTIONNEMENT				
Excédent de clôture	140 366,63 €	report	138 000 €	Recettes fonctionnement
			2 366,63 €	Recettes investissement

INVESTISSEMENT				
Excédent de clôture	57 000,52 €	report	57 000,62 €	Dépenses investissement

FISCALITÉ 2019

Cf. Conseil municipal du 15 mars 2019

TAXE HABITATION (TH)	
Commune	6,38 % (inchangé depuis 2012)
TAUX FONCIER BÂTI (TFB)	
Commune	13,36 % (inchangé depuis 2013)
TAUX FONCIER NON BÂTI (TFNB)	
Commune	50,31 % (inchangé depuis 2007)

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Cf. Conseil municipal du 29 mars 2019

BUDGET ANNEXE CCAS	
Le fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à	8 300 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Le fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à	20 330 €
En investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à	102 500 €
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	
Le fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à	951 200 €
En investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à	938 600 €

À RETENIR DU BUDGET 2019

- ✓ Des charges courantes maîtrisées
- ✓ Une fiscalité stable avec les taux communaux inchangés ;
- ✓ Un patrimoine entretenu et rénové ;
- ✓ Un remboursement de la dette priorisé ;
- ✓ Une recherche des subventions maximisée ;
- ✓ Des subventions aux associations pérennisées.

Montant total des subventions allouées pour 2019 aux associations : 24 971 €.

Fonctionnement des associations Vénéjannaises	8257 €
Participation (école, bibliothèque)	7750 €
Manifestations / Événements	4600 €
Caritatif / Humanitaire / Santé	200 €
Cotisations / Adhésions	1814 €
Remboursements / Contributions	2350 €

SOLIDARITÉ

CCAS

Assistante sociale

Mme ALLIO Christelle est la nouvelle assistante sociale de secteur.

Elle reçoit :

- Le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi matin à Saint-Nazaire.
- Le 1^{er} et 3^{ème} mercredi matin à Goudargues.

Elle peut aussi vous rencontrer à Vénéjan ou à Bagnols.
Contact : 04 66 33 30 00.



Écrivain Public

Si vous avez besoin d'aide pour rédiger un courrier, ou remplir un dossier, l'écrivain public de l'agglomération peut vous rendre ce service gratuitement.

M. DANGER Franck reçoit :

- Le lundi matin de 9 h 30 à 11 h 30 à la Maison de la Justice et du Droit à Bagnols-sur-Cèze.
- Le mercredi matin de 9 h 30 à 11 h 30 au CCAS à la caserne Pépin à Pont-Saint-Esprit.

Contact : 06 48 15 54 35

Monsieur Danger anime aussi des ateliers "Déclics Séniors" pour les plus de 60 ans afin d'initier aux bases de l'informatique et réaliser des démarches administratives (trois sessions d'une heure).



Ressources Humaines et Territoire

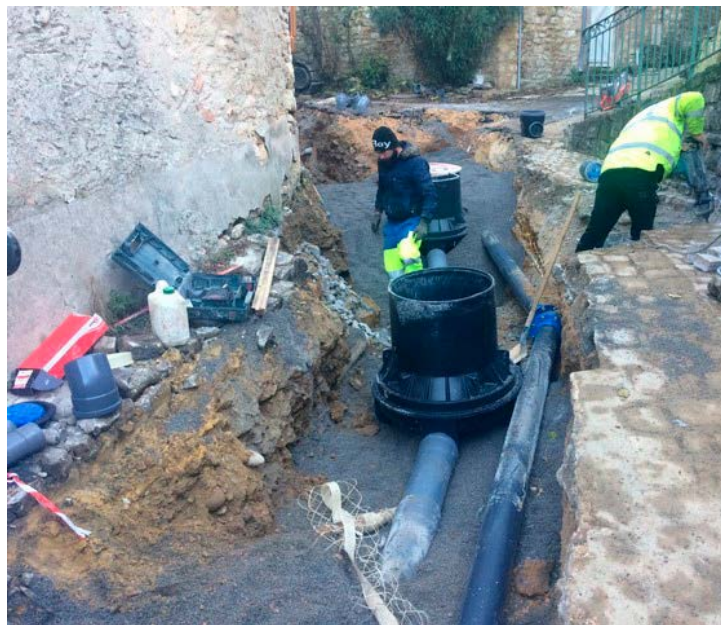


LES INFOS DU SIAEP DU HAUT GARD

En 2018 c'est encore 200 m de renouvellement de la tuyauterie principale du réseau AEP qui ont été réalisés. Depuis 2013, date d'achèvement du schéma directeur sur l'eau, c'est plus de 1 km, en diamètre 160 mm, qui a été remplacé depuis le petit château d'eau jusqu'au bas de l'auberge.

Outre ces travaux dans le centre bourg, c'est aussi 25 compteurs de particuliers qui ont été remplacés et mis dans le domaine public comme le stipule le règlement. Début 2019 le système de chloration gazeuse situé au grand château d'eau a été intégralement remplacé ce qui améliorera encore la qualité de l'eau.

2019 devrait voir une nouvelle tranche de rénovation du réseau AEP sur la route de la gare.



ADDUCTION D'EAU BRUTE SUR LE PLATEAU (BAS RHÔNE LANGUEDOC)

suite à l'incendie du 1^{er} août 2017, il avait été évoqué l'idée d'alimenter les parcelles avec l'eau du Rhône déjà distribuée par BRL aux agriculteurs dans la plaine. L'enquête avait montré l'intérêt de 66 propriétaires.

Une représentante de BRL est venue sur place à plusieurs reprises, une visite ayant consisté à choisir un passage dans la colline pour faire passer la canalisation principale.

BRL ne nous a toujours pas remis le compte d'exploitation prévisionnel de cette étude de faisabilité. Nous ne sommes donc pas encore en mesure de communiquer sur le montant des investissements, ni sur les coûts de fonctionnement.

Dès que ces informations nous seront transmises, nous reviendrons vers vous à l'occasion d'une réunion publique.

ASSAINISSEMENT / TARIF

Information relative à la modification du montant de la part communale.

Les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la Grand Rue, réalisés conjointement avec les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont coûté 85 996 € TTC (budget annexe assainissement). Les subventions demandées (État, Département) laissent un besoin de financement d'environ 50 000 €.

Par ailleurs, l'extension nécessaire des réseaux d'assainissement au Quartier La Montade est estimée à 42 650 € TTC. Ces travaux sont non subventionnables. Afin de couvrir ces investissements, outre les subventions évoquées ci-dessus, outre l'emploi de l'excédent de la section d'investissement du budget annexe "assainissement", il a été décidé de mobiliser un emprunt de 13 000 € sur 8 ans.

Sachant que la part communale du tarif de l'assainissement n'a pas été modifiée depuis le 20 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de modifier ainsi cette part communale :

Instauration d'une part fixe par abonné de 10 € par an.
Augmentation de la part communale de 0,6098 € à 0,66 € HT le m³

L'impact de la modification de la part communale sur une facture correspondant à une consommation de 120 m³ sera de : 6,02 € HT + 10 € annuel

Par ailleurs, la SAUR, délégataire assainissement a transmis début avril à chacun des abonnées, les évolutions tarifaires liées au renouvellement du contrat SABRE/SAUR ainsi que l'application d'un taux de TVA de 10 % à toutes les redevances.

Vie publique

RAPPEL

+ d'info sur le site www.venejan.fr

7 septembre :

- VénéJazz
- Forum des associations
- Accueil des nouveaux arrivants



CITOYENNETÉ ET SÉCURITÉ

Participation citoyenne, "devenir acteur de sa sécurité"

La démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et les encourage à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer, via les référents (liste des référents, voir encadré), les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole avec la préfecture) et le suivi de ce dispositif. Vénéjan s'est inscrit dans cette démarche auprès de la brigade de proximité de Cornillon qui est venue présenter le dispositif en réunion publique le 2 avril dernier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, "Participation Citoyenne" vient conforter le dispositif "Voisins Vigilants et Solidaires" (voir ci-dessous).

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Référent	Quartier	Téléphone
Patrice Auffret	Plateau sud	06 16 99 11 26
Marianick Reynaud	Village / écarts (village)	06 07 87 55 22
Rachel Charbonneaux	Village / écarts (Saint-Georges)	06 76 01 99 27
Nathalie Serva	Village / écarts (Plan de Bouquet)	06 84 38 71 09
Thierry Galibert	Route de Bagnols / Passadouire / Centre aéré	06 48 96 10 47
Jérôme Gonthier	Route de la gare et Cave	06 85 93 37 42
Christophe Goessaert	Route de la gare et Cave	06 82 13 44 34
Patricia Vaz	Référente mairie	06 74 93 39 95

Voisins vigilants et solidaires

Voisinsvigilants.org est un outil de communication (gratuit pour les particuliers) qui met en relation les habitants pour lutter contre les cambriolages en recréant du lien social avec ses voisins au travers de la plateforme de communication qui favorise l'entraide et la solidarité.

Les voisins vigilants et solidaires manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs et solidaires. Ils veillent, mais ne surveillent pas et surtout, ils ne remplacent pas les forces de l'ordre qu'ils préviennent toujours, directement (17) ou par l'intermédiaire de leur référent, en cas de flagrant délit ou de danger immédiat. Le système d'alertes par SMS permet de prévenir en un clic l'ensemble des voisins vigilants de votre quartier d'un événement inhabituel ainsi que votre mairie vigilante et solidaire.



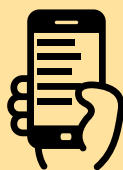
VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES



Je constate
un fait
inhabituel



J'ALERTE



En envoyant un SMS
au 06 47 49 26 26



En utilisant la
plateforme
voisinsvigilants.org



En utilisant
l'appliication Voisins
Vigilants et Solidaire



JE DIFFUSE



La Mairie
Vigilante et
Solidaire

ET



Aux Voisins
Vigilants et
Solidaire

Pour vous inscrire au dispositif, rendez-vous sur le site www.voisinsvigilants.org

Tranquillité vacances

Connaissez-vous "l'opération tranquillité vacances" ? Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances.

Pendant votre absence, la gendarmerie peut effectuer des patrouilles de surveillance, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. C'est "l'opération tranquillité vacances".

Pour en bénéficier, vous devez signaler votre départ en vacances à la gendarmerie en remplissant le formulaire de demande individuelle qu'elle met en place (disponible en mairie). Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de Cornillon où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

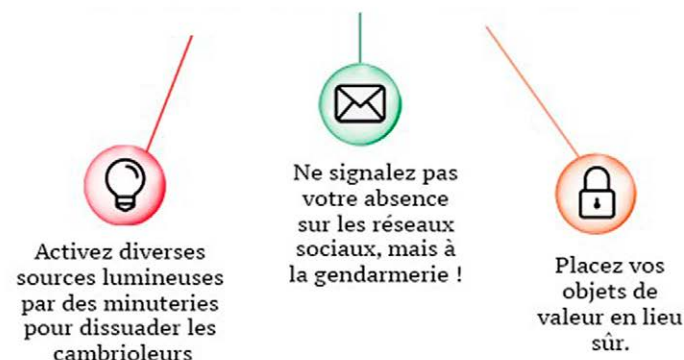
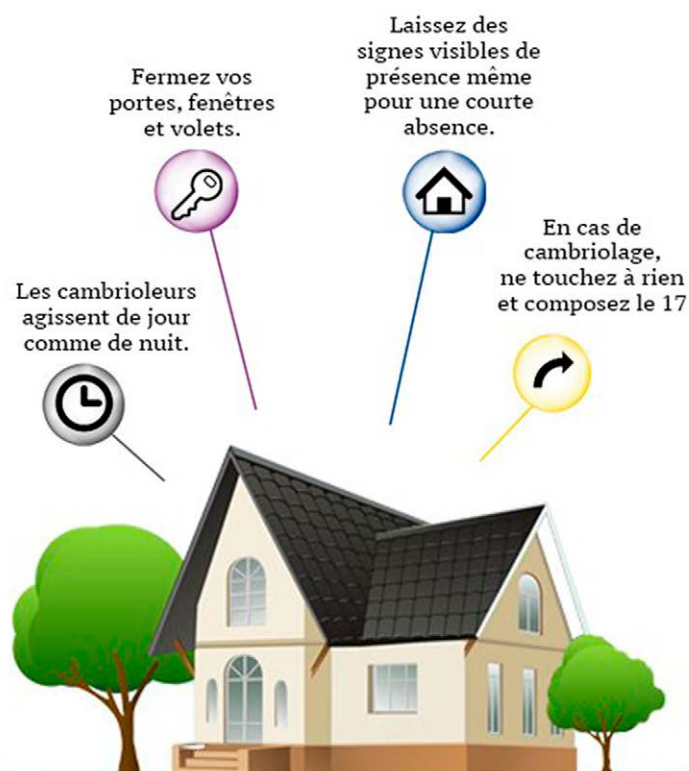
Quelques incontournables avant de partir :

N'hésitez pas à utiliser l'application cambrio-liste, disponible gratuitement, pour réaliser le catalogue de vos biens de valeur sur votre smartphone.

Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Si vous ne partez pas, ouvrez l'oeil !

Signalez toute présence suspecte à votre référent (liste des référents, voir encadré). Ayez le réflexe de signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes).



JEUNESSE

Hôtel à insectes

Samedi 15 juin, la commission jeunesse, a installé, un "hôtel à insectes" en face de l'Espace Maurice Fost.

Après la boîte à don et bientôt un jardin partagé, quelle belle idée ! Merci à eux pour cette belle initiative.

Pourquoi implanter un hôtel à insectes ? À quoi ça sert ?

Ce petit édifice en bois agit sur la conservation de la biodiversité et constitue un formidable outil de sensibilisation.

Notre habitude culturelle de gazons tondus à ras, de nature "propre" n'offre aucun abri, aucun refuge pour les insectes et la faune.

La nature dite "ordinaire", les herbes folles, si importante pour préserver la biodiversité est remplacée par des pelouses rases avec des plantes ornementales sans grand intérêt pour les insectes et la faune en général.

Les insectes ont bien sûr besoin de trouver leur nourriture et celle de leurs larves mais aussi d'abris pour se réfugier à différents moments de leur vie, passer la nuit ou le jour, se protéger du mauvais temps, s'abriter pendant la longue période d'hiver, se reproduire au printemps...

Recensement

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser en Mairie de leur domicile à leur seizième anniversaire.

Ce recensement est la deuxième étape du "parcours de citoyenneté" créé en 1997 qui remplace le service militaire obligatoire.

Ce parcours comporte 3 étapes :

- l'enseignement de Défense (prévu dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}) ;
- le recensement (obligatoire à 16 ans) ;
- la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) : journée obligatoire avec remise d'un certificat de participation nécessaire à l'inscription de concours et examens.

Sur la base du recensement, tous les jeunes nés en 2003 sont priés de se présenter en Mairie dès leur 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent) munis du livret de famille des parents afin d'effectuer cette démarche citoyenne.

RAPPEL



Pensez à (ré)inscrire votre enfant avant le 15 juillet au Service Transport de l'Agglomération du Gard rhodanien sur transport@gardrhodanien.com ou au 04 66 89 77 41

PETITE ENFANCE

Deux balancelles à ressort ont été installées pour le plaisir des plus petits.

Une au plateau, une au niveau du parcours santé.



ASSOCIATIONS

Le club "Lou Souleu" est ouvert aux Vénéjanais de plus de 55 ans.

Le club propose un grand nombre d'activités : belote, scrabble, voyages, repas, ... Il y en a pour tous les goûts. Avant de signer votre adhésion, vous pouvez venir nous voir ou prendre contact par mail pour poser vos questions, voire tester les activités. Ambiance conviviale garantie !

Club ouvert le lundi et jeudi à l'Espace Maurice Fost, le mardi après-midi, scrabble au Relais du lavoir.

L'adhésion est fixée à 12 € par personne pour l'année 2019.

Contact : lousouleu.venejan@gmail.com

À NOTER



Cet hôtel à insectes était l'un des critères nécessaires pour s'inscrire dans la démarche BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) Occitanie.

Cette démarche permet d'adapter le projet aux spécificités de notre région, de dynamiser le territoire et les filières locales, de maîtriser les coûts à court et long termes et d'accéder à des aides publiques supplémentaires (de l'ordre de 30.000 € dans notre cas).

Ainsi, tel le colibri, la jeunesse vénéjanaise fait sa part et démontre un bel esprit de partage et de protection de l'environnement.

C'est aussi ça le "Agir ensemble" !

Jardins partagés

Dans le même esprit de convivialité, de solidarité et de respect de l'environnement, la commission jeunesse projette la création d'un "jardin partagé" dès la rentrée de Septembre. En plus d'y voir pousser fruits, légumes et plantes de saison, cet espace vert et collaboratif sera un lieu de rencontre intergénérationnel où toutes les participations seront bienvenues, pour un partage des idées, de savoir-faire et de récoltes.

Les Soirées Musicales de Vénéjan

En 2019, se tiendra la 36^{ème} édition des Soirées Musicales de Vénéjan, devenues un pèlerinage musical incontournable avec l'acoustique extraordinaire de la chapelle Saint Jean-Baptiste. Tous les musiciens qui ont eu l'occasion de s'y produire expriment l'envie de revenir jouer dans cette magnifique chapelle romane et c'est pourquoi cette 36^{ème} édition verra le retour de quelques musiciens qui ont été parmi les premiers soutiens des Soirées Musicales. Il y a 20 ans déjà et même davantage, Roland Pidoux partageait l'affiche avec Régis Pasquier dont ce sera le 3^{ème} concert à Vénéjan. Ils reviennent en compagnie de leur complice au piano Jean-Claude Penetier. On ne présente plus ce trio à la renommée mondiale, et on se réjouit de pouvoir les entendre le 26 juin dans un programme toujours apprécié, à savoir le deuxième trio de Schubert et le trio l'Archiduc de Beethoven.

De retour également 2 grands solistes que Vénéjan avait découverts : Jonas Vitaud au piano en 2016 et Christian-Pierre La Marca en 2017. Nous les entendrons le 2 juillet dans un beau programme alternant les solo piano

ou violoncelle de Bach et Mozart, ainsi que quelques duos écrits par Beethoven, Janacek, Piazzolla.

Les Soirées Musicales poursuivent la découverte des nouveaux talents, en invitant le trio Messiaen que de nombreux programmeurs commencent à s'arracher tant leur talent est évident et leur a valu de remporter le 1^{er} prix au concours international de Lyon en 2018. Ils proposeront le 4 juillet un superbe programme autour du trio de Fauré, du 2^{ème} trio de Mendelssohn, et nous feront découvrir "Lettres Mêlées" de Thierry Escaich.

Tous ces musiciens, à la fois solistes et chambristes, remplissent les plus grands salles de France et d'Europe, au Etats Unis, en Russie, au Japon et en Chine. Nul doute que la chapelle de Vénéjan peut s'enorgueillir de les recevoir.

L'équipe des Soirées Musicales s'est renforcée pour permettre cette programmation de très haut niveau, ce qui a permis de rafraîchir le site internet (www.lessoireesmusicalesdevenejan.com) à partir duquel est proposée une billetterie.

À la découverte du Repair Café de Vénéjan



Ce matin, nous rendons visite au Repair Café qui se tient, comme toujours,

le 3^e Samedi du mois à l'Espace Maurice Fost. Au rez-de-chaussée, dans une salle lumineuse prêtée par la Mairie, une douzaine de personnes s'active sur différents objets démontés : aspirateur, jouet, réveil radio, cafetière, etc..., autour de tables où se trouvent outils divers, appareils de mesure, un ordinateur et des prises électriques. Un joyeux désordre accompagné par une concentration intense et souriante.

Nous rencontrons les organisateurs :

Que faites-vous au Repair Café ? Nous proposons à ceux qui ont du petit matériel transportable en panne, ne fonctionnant plus, de tenter de le réparer au lieu de le jeter. Nous les aidons et conseillons pour réparer et si besoin les accompagnons pour trouver les pièces de rechange.

Mais il faut être bricoleur ? Nous avons constitué un groupe de volontaires ayant une bonne expérience du dépannage, les Repaireuses et Repaireurs qui aident et conseillent nos visiteurs. Ils sont bénévoles et participent pour le fun et se rendre utile. Ils partagent la philosophie du Repair Café : "REPARER plutôt que JETER". Un seul regret, nous n'arrivons pas à trouver d'électronicien.

Et pour les visiteurs, comment cela se passent il ? Ils se présentent à l'accueil qui leur propose un café et leur explique les modalités et règlement du Repair Café, puis un "expert" les prend en charge jusqu'à la réparation, à moins que l'objet soit définitivement hors service et irréparable (pièces introuvables ou trop chères).

Vous acceptez tout le monde ? Le Repair Café est ouvert à tous et gratuit, même si certains témoignent de leur reconnaissance pour un objet réparé en laissant

quelques pièces dans le cochon tirelire à disposition à l'accueil. Nous avons des visiteurs qui viennent de Vénéjan, mais aussi de Pont-Saint-Espirit, Laudun ou Tresques, car le Repair Café de Vénéjan commence à être connu.

Quelle structure avez-vous, comment communiquez-vous ? Pour des raisons de simplicité, au démarrage, nous avons choisi de nous rattacher au R.E.V.E (Réseau d'Echange de Vénéjan) qui est une association déjà connue et déclarée à Vénéjan. Nous n'avons pas de structure mais juste des volontaires qui participent, animent et communiquent pour le Repair Café. Nous sommes présents sur Facebook afin de mieux faire connaître notre action. À chaque Repair Café, nous publions un petit film.

Un mot pour finir ? Nous sommes heureux que cette action lancée à Vénéjan depuis un an se poursuive et soit bien accueillie. Notre devise "Réparer au lieu de Jeter" se vérifie et nous permet de dire :

"Le Repair Café, c'est bon pour la planète, c'est utile et c'est sympa".

Mais, allez plutôt interroger les visiteurs et recueillir leurs avis.

François : "Bravo pour la technicité et le dévouement".
Martine : "Des choses à réparer dans une bonne ambiance et beaucoup de patience".

Marc : "Ils sont toujours prêts pour dépanner".

Assina : "Un accueil chaleureux, un bon café et ... ma cafetière est réparée. Merci au technicien".

Sébastien et Séverine : "Bonne ambiance, les réparateurs aident à bien comprendre les pannes, nos deux appareils repartent réparés. Un grand merci".

Lina : "Bonne collaboration des réparateurs. Dans une bonne ambiance, diagnostic, démontage, et commande dans la foulée des pièces à changer. Et hop, à la prochaine fois pour remettre la machine à pain en route".



Collecte des ordures ménagères et emballages ménagers (sacs jaunes)

La collecte des emballages ménagers (sacs jaunes) a lieu le jeudi matin et la collecte des ordures ménagères se fait le mardi matin. En outre, du 1^{er} juin au 30 septembre, une deuxième collecte des ordures ménagères a lieu le samedi matin.

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu. Les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'égouttage d'une haie de cyprès, ... sont concernés par cette interdiction permanente.

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée.

Rappel : déchetterie de Saint-Nazaire

Pourquoi ? Les déchets ne pouvant pas être pris en compte par les collectes habituelles

- les déchets verts
- un meuble
- une télévision
- un ordinateur
- des cartons de déménagement
- un appareil d'électro ménager...

Comment ? Avec une carte d'accès délivrée gratuitement par la mairie, sous présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Quand ? Du lundi au samedi de 8h00 à 11h50 et de 14h00 à 16h50

Rappel des obligations de débroussaillage

- en zone urbaine, vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle ;
- en zone non-urbaine, vous devez débroussailler dans un rayon de 50 m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5 m de hauteur et 5 m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui auquel cas il faut en solliciter l'autorisation par écrit.

ESPACE MAURICE FOST

BILAN FINANCIER RÉHABILITATION ESPACE MAURICE FOST

RECETTES	
Total subventions et dotations	1 052 856,66 €*
Dont :	
- Subvention Etat (FSIPL)	327 730,00 €
- Subvention Région (patrimoine)	121 402,00 €
- Subvention Région (écoconstruction)	143 338,00 €
- Subvention Région (accessibilité)	50 000,00 €
- Subvention Département	175 000,00 €
- Réserve parlementaire (député Prat)	15 000,00 €
- FCTVA (dotation état)	220 386,66 €
Autofinancement	657 490,83 €
Dont :	
- Emprunt (à 0 %, sur 20 ans)	450 000,00 €
- Fonds propre	207 490,83 €
TOTAL RECETTES	1 710 347,49 €
DÉPENSES	
Dépenses HT	1 425 289,58 €
TVA	285 057,92 €
TOTAL DÉPENSES TTC	1 710 347,49 €

Part subventions : 61,56 %

Part autofinancement : 38,44 %

(*) suite à l'incendie de décembre 2017 et au retard qu'il a entraîné dans les travaux, les subventions n'ont pas encore été perçues dans leur totalité. Il reste 168 172,22 € à percevoir.

FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404%), de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le versement du FCTVA n'étant effectif que 2 ans après la réalisation des travaux, un emprunt relais de 220 000 € a été contracté en 2017 pour une durée de 2 ans. La dotation de FCTVA a été encaissée par la commune en avril 2019, le remboursement "in finé" de l'emprunt interviendra en juin 2019.

Au Fil des Saisons

Date	Événement	Lieux	Horaires	Contacts
1 ^{er} juillet	Remise dictionnaires au CM2	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	14 h 00	Mairie
2 juillet	Concert Classique	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	21 h 00	Soirées musicales
4 juillet	Concert Classique	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	21 h 00	Soirées musicales
6 juillet	Concert Rock	Moulin	19 h 00	Teelgo
13 juillet	Fête Nationale	Place de la Fontaine	18 h 00	Comité des fêtes
14 juillet	Cérémonie de la Fête Nationale	Place de la Fontaine	11 h 00	Mairie
14 juillet	Fête Nationale	Place de la Fontaine	12 h 30	Comité des fêtes
25 juillet	Drôle de visite	Le village	19 h 00	Mairie
8 août	Spectacle historique	Moulin		La Guilde de l'Histoire
9 août	Spectacle historique	Moulin		La Guilde de l'Histoire
10 août	Spectacle historique	Moulin		La Guilde de l'Histoire
7 septembre	Forum association Accueil des nouveaux arrivants	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	10 h 00 - 13 h 00	Mairie
7 septembre	VénéJazz	Chapelle Saint-Jean-Baptiste et scène du vieux village	18 h 00 - Minuit	Mairie
14 et 15 septembre	Journées Européennes du Patrimoine	Chapelle Saint-Jean-Baptiste et moulin		Mairie
15 septembre	Spectacle déambulatoire	Chapelle Saint-Jean-Baptiste et moulin		Mairie
29 septembre	10ème Course des sources	Moulin et plateau		Mairie
5 octobre	Piano Veritas	Chapelle Saint-Jean-Baptiste		Mairie
6 octobre	Piano Veritas	Chapelle Saint-Jean-Baptiste		Mairie
31 octobre	Boum d'Halloween	Espace Maurice Fost Salle méditerranée		Le Sou des Écoles
11 novembre	Commémoration Armistice	Monument aux Morts	11 h 00	Mairie
23 et 24 novembre	90 ans de la cave	Cave Coopérative		Cave coopérative
7 décembre	Téléthon	Espace Maurice Fost Pumptrack		Mairie
31 décembre	Réveillon	Espace Maurice Fost Salle méditerranée		Comité des fêtes

